



Agenda territorial 2030

Un avenir pour tous les territoires

Réunion informelle des ministres en charge de l'aménagement du territoire, du développement territorial et/ou de la cohésion territoriale du 1er décembre 2020 en Allemagne



I Préambule

- (1) Nous, ministres en charge de l'aménagement du territoire, du développement territorial et/ou de la cohésion territoriale, avons révisé, en collaboration avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité européen des régions, le Comité économique et social européen, le Groupe Banque européenne d'investissement ainsi que des associations européennes et nationales concernées par la question, l'Agenda territorial lancé en 2007 et mis à jour en 2011. Nous sommes convenus de l'Agenda territorial 2030.
- (2) Nous encourageons nos homologues des pays voisins à prendre connaissance de l'Agenda territorial et à se joindre à nous pour le mettre en œuvre aux niveaux européen, transnational, macro-régional et transfrontalier. Chacun pourra l'utiliser dans son propre pays aux niveaux national, régional ou local et en coopération avec d'autres pays.
- (3) Nous encourageons tous les acteurs impliqués dans l'aménagement et le développement des territoires, à tous les échelons administratifs et gouvernementaux, dans l'UE et dans les pays limitrophes, à mettre en œuvre l'Agenda territorial. Centré sur les relations mutuelles et sur le bien-être des citoyens, l'Agenda territorial s'applique en tous lieux.
- (4) Le présent Agenda territorial s'appuie sur les conclusions figurant dans le rapport « State of the European Territory » (2019) et dans le cadre de référence « European Territorial Reference Framework » (2019) de l'ORATE ainsi que dans le « Septième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale » (2017) de la Commission européenne. Il prend également en considération divers rapports récents de la Commission européenne, du Comité européen des régions et du Groupe Banque européenne d'investissement dédiés à l'aménagement, la cohésion et le développement des territoires, la politique de cohésion et les volets correspondants des politiques sectorielles.

- (5) L'Agenda territorial prend en compte les cadres stratégiques et programmes politiques actuels, comme l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (2015) de l'ONU, l'Accord de Paris (2015), le Nouvel agenda urbain des Nations Unies (2016), le document de réflexion « Une Europe durable à l'horizon 2030 » de la Commission européenne (2019), la proposition de la Commission pour la politique de cohésion 2021-2027 (2018), l'Agenda urbain pour l'UE (2016), la nouvelle Charte de Leipzig (2020), la déclaration Cork 2.0 « Pour une vie meilleure en milieu rural » (2016) et les principes de l'OCDE sur la politique urbaine et la politique rurale (2019) ainsi que le Pacte vert européen avec son Plan d'investissement pour une Europe durable et son Mécanisme pour une transition juste (2020), le Programme de relance de l'Union européenne (2020) et les conclusions des présidences autrichienne, finlandaise et croate du Conseil de l'Union européenne.
- (6) L'Agenda territorial fournit un cadre avec des actions concrètes pour encourager la cohésion territoriale en Europe. Cette cohésion est l'un des buts de l'Union européenne, formulé dans le Traité sur l'Union européenne (article 3 TUE). Elle exige que l'on favorise un développement territorial équilibré et harmonieux non seulement entre les pays, régions, villes et communes, mais aussi en leur sein, et que l'on assure un avenir à tous les territoires et à tous les citoyens d'Europe en tirant parti de la diversité territoriale et du principe de subsidiarité. La cohésion territoriale permet d'améliorer l'égalité des chances, par exemple pour que les citoyens et les entreprises puissent tous accéder aux services publics, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent. Concernant les villes, ces aspects sont abordés dans la nouvelle Charte de Leipzig. La cohésion territoriale renforce la solidarité, favorise la convergence et réduit les inégalités entre les territoires les mieux lotis, ceux qui ont de moins bonnes perspectives de prospérité et ceux qui accusent un retard de développement. Elle permet à tous les territoires de donner le meilleur d'eux-mêmes en exploitant leurs propres ressources grâce à des investissements territorialisés. Elle profite à l'Europe dans son ensemble et à chaque pays individuellement.
- (7) Insistant sur l'importance d'une approche stratégique de l'aménagement du territoire, l'Agenda territorial fournit des orientations en la matière, tout en appelant à renforcer la dimension territoriale des politiques sectorielles à tous les niveaux de gouvernance. Il

cherche à promouvoir un avenir inclusif et durable pour tous les territoires et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en Europe.

- (8) Il importe de réduire les inégalités qui empêchent l'Europe, les pays, les communes et les régions de poursuivre leurs dynamiques de développement. La condition sine qua non pour y parvenir sera d'accorder davantage d'attention à la diversité des territoires européens tout comme à leurs potentiels et problèmes de développement.
- (9) Pendant la révision de l'Agenda territorial, la pandémie de COVID-19 est venue bouleverser la définition des politiques et les perspectives de développement. S'accompagnant de répercussions et de réactions politiques variées d'un territoire à l'autre, en raison de situations différentes, cette pandémie souligne l'importance et la forte interdépendance des territoires. Un rôle majeur doit être dévolu à la cohésion territoriale dans le processus de relance. Les politiques de développement territorial et la coopération autour d'objectifs communs sont indispensables pour renforcer la résilience des villes, des régions et des pays tout en stimulant la relance.
- (10) Conformément au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (articles 174, 175 et 349 TFUE), toutes les politiques et actions de l'Union doivent contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale. Travailler à une cohésion territoriale durable et réduire les inégalités entre les citoyens et les territoires requiert des efforts conjugués. À cette fin, il faut que les politiques sectorielles et les autorités communales, régionales, nationales, européennes et autres, tout comme divers groupes sociaux, fassent front commun. Leur coopération est nécessaire afin de concilier inclusion, durabilité, compétitivité et résilience grâce à un développement territorial intégré, participatif et innovant.
- (11) Pour parvenir à un développement inclusif et durable, les gouvernements régionaux et locaux pourraient avoir besoin d'une aide extérieure. Cette aide pourra venir de la politique de cohésion et de la politique de développement rural (qui fait partie de la politique agricole commune) de l'UE, avec divers objectifs et investissements dans toutes les régions. Cela vaut en particulier pour les territoires qui ont de moins bonnes perspectives de prospérité, ceux qui accusent un retard de développement ou qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents.

- (12) Le Pacte vert européen (avec son Plan d'investissement pour une Europe durable et son Mécanisme pour une transition juste), les politiques sectorielles afférentes de l'UE et l'élaboration d'une Vision à long terme pour les zones rurales offrent autant d'occasions de promouvoir les synergies entre l'Agenda territorial et les stratégies et politiques globales de l'UE. S'attachant non seulement à combattre la répartition inégale des retombées de la transition énergétique, mais aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout comme l'impact du changement climatique et d'autres problèmes environnementaux, le Pacte vert conjugue les objectifs écologiques et les objectifs de la transition juste. Il vise à transformer les défis climatiques et environnementaux en opportunités pour tous les territoires et à rendre cette transition juste et inclusive pour tous. Ainsi, ce pacte permet de favoriser les synergies entre l'Agenda territorial et les stratégies et politiques globales de l'UE. Misant sur la diversité des potentiels des territoires et cherchant à améliorer l'équilibre territorial dans l'ensemble de l'Europe, il est en accord avec l'idée de la cohésion territoriale et le principe d'une approche territorialisée.
- (13) Nous demandons instamment aux acteurs impliqués à tous les niveaux dans le développement et l'aménagement stratégique du territoire de prendre en considération les priorités de l'Agenda territorial. Nous adressons la même demande aux responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sectorielles – à tous les échelons de gouvernance. Il est capital, pour la cohésion territoriale, que l'ensemble des politiques européennes, nationales et infranationales soient cohérentes. La plupart d'entre elles ont des incidences territoriales significatives et influencent de diverses manières les possibilités de développement des territoires. Coordonner et territorialiser ces politiques pourrait améliorer considérablement leur cohérence et leur efficacité et réduire les effets négatifs de politiques contradictoires.
- (14) Nous demandons instamment aux décideurs et aux autorités des États membres, régions, aires métropolitaines, villes, communes, zones rurales et autres de contribuer à un avenir inclusif et durable pour tous les territoires et tous les citoyens. Les territoires ayant des potentiels ou des problèmes semblables peuvent collaborer pour trouver des solutions communes. Les territoires présentant des potentiels complémentaires peuvent quant à eux explorer conjointement leurs avantages respectifs afin d'accroître leurs

potentiels de développement. Nous les aiderons à déployer leur capacité à apporter des réponses politiques plus efficaces grâce à une coopération plus étroite.

- (15) Définir les politiques sur la base d'une approche territorialisée contribue à la cohésion territoriale. L'approche territorialisée repose sur une coordination horizontale et verticale, sur des mesures sous-tendues par des données factuelles et sur un développement territorial intégré. Portant sur différents niveaux de gouvernance (approche multiniveaux de la gouvernance), elle soutient le principe de subsidiarité. Elle assure la coopération et la concertation entre les citoyens, la société civile, les entreprises, les établissements de recherche, les instituts scientifiques et les centres de connaissances. En dernière analyse, elle vise à exploiter des potentiels territoriaux uniques en termes de capital, de connaissances et de ressources, tout en reconnaissant que des solutions sur mesure s'imposent dans différents types de territoires. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies européennes, nationales, régionales et locales placées sous le signe d'une approche territorialisée contribuera au développement et à la compétitivité à long terme des territoires.
- (16) L'Agenda territorial et la nouvelle Charte de Leipzig partagent les principes suivants : l'approche territorialisée, la coordination des politiques et la mise en place de cadres stratégiques multiniveaux efficaces. L'Agenda territorial considère qu'il s'agit de principes généraux à appliquer à tous les territoires et tous les domaines politiques. La nouvelle Charte de Leipzig donne pour sa part des orientations pour leur mise en œuvre dans les villes, les zones urbaines, leurs régions fonctionnelles et les zones périurbaines. Nous préconisons donc une coopération accrue au niveau des territoires et par-delà cette échelle, y compris des partenariats urbains-ruraux.
- (17) Comme l'explique la nouvelle Charte de Leipzig, les principes d'une bonne gouvernance urbaine et d'une conception de qualité sont les garants de lieux attrayants, inclusifs, durables et capables de s'adapter, ce qui contribue à les rendre agréables et à attirer des citoyens désireux d'y vivre, d'y travailler et de s'y divertir. Il est essentiel que les pouvoirs publics visent de manière proactive une conception inclusive et de haute qualité quand ils abordent le développement de nos villes, bourgs et villages.

- (18) Nous exhortons les communautés et la société civile à travers toute l'Europe à aider à surmonter les disparités de développement croissantes entre les citoyens et les territoires. Construire des ponts entre des citoyens qui ont des revenus, des bagages éducatifs, des cultures, des traditions et des religions dissemblables : voilà la clé de la cohésion européenne. Nous faciliterons la coopération et nous renforcerons la solidarité au sein de la société civile pour réduire la ségrégation et favoriser l'inclusion sociale en faisant de la diversité un atout pour le bien-être de tous.
- (19) La diversité des territoires européens est un potentiel sous-exploité. Fonder l'élaboration des politiques sur une approche territorialisée pourra contribuer à libérer des potentiels. Pour que l'Europe soit inclusive et durable, qu'elle offre des perspectives d'avenir à tous et en tous lieux, qu'elle préserve les moyens de subsistance et opère les transitions, il est fondamental que les politiques sectorielles, les différents niveaux de gouvernance, les unités territoriales et les groupes sociaux conjuguent leurs efforts.

II Pourquoi nous devons agir

- (20) Des études récentes réalisées par l'ORATE, la Commission européenne, le Comité européen des régions, la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et d'autres acteurs internationaux, nationaux et régionaux montrent que l'Europe fait face à des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs, mais qu'elle dispose également d'un formidable potentiel pour améliorer les conditions de vie de tous et en tous lieux. Voilà qui requiert des réponses politiques dotées d'une forte dimension territoriale et des approches coordonnées qui reconnaissent et qui exploitent la diversité et les spécificités territoriales.
- (21) L'Europe compte de nombreux types de territoires : régions-capitales, aires métropolitaines, villes de petite et moyenne taille, zones périurbaines, zones rurales, périphéries internes, zones périphériques, zones les plus septentrionales, zones à faible densité de population, régions insulaires, zones littorales, régions montagneuses, régions ultrapériphériques, régions transfrontalières, macro-régions, zones de déclin démographique ou encore zones de transformation économique et en transition industrielle. Ces territoires présentent des potentiels et des problèmes de développement très variés. À tous les niveaux, de l'échelon -local à l'échelon paneuropéen, les disparités économiques et sociales entre les territoires et les citoyens s'aggravent, tout comme les risques et les pressions auxquels l'environnement est exposé. Ces disparités sont à imputer aux économies d'échelle, à un accès inégal aux marchés et à l'emploi qualifié, mais aussi à des modes de gouvernance et des services publics de qualité différente. De plus, les connexions et les flux entre territoires, en particulier le long des corridors, influent sur les possibilités de concrétisation des potentiels ou de réponse aux défis.

Gouvernement et gouvernance de qualité

- (22) La qualité des processus de gouvernement et de gouvernance constitue un principe transversal clé pour le développement local, régional, national et européen. Déterminante pour le bien-être de la société, elle est un prérequis pour améliorer durablement à long terme les conditions de vie, les investissements, la confiance sociale et la légitimité politique. Développer et mettre en œuvre des stratégies et des investissements territoriaux intégrés requiert une coopération entre les politiques sectorielles et entre les différents niveaux de gouvernement et de gouvernance en même temps qu'une implication des communautés locales. Un renforcement continu des capacités à tous les niveaux est particulièrement important pour favoriser une mise en œuvre participative des stratégies.
- (23) Comme le montre le Septième rapport sur la cohésion, la qualité du gouvernement et de la gouvernance varie à tous les échelons en Europe. Les plus grandes disparités sont celles qui existent d'un pays à l'autre, même s'il y a aussi des variations à l'intérieur des différents pays. Un gouvernement et une gouvernance de piètre qualité peuvent réduire l'utilité marginale et les retours sur investissement dans les infrastructures, le capital humain et les technologies du territoire concerné.

Le fossé entre les citoyens et entre les territoires se creuse

les déséquilibres et les inégalités augmentent

- (24) Les transformations dans la géographie sociale et économique de l'Europe s'accompagnent d'une augmentation des inégalités, qui creusent le fossé entre les citoyens et entre les territoires. Un certain nombre de groupes sociaux et de communautés ont le sentiment que les visions et objectifs européens et nationaux ne répondent pas à leurs préoccupations et ne leur offrent aucune perspective. Le débat autour de la « géographie du mécontentement » en témoigne. L'aggravation des disparités sociales et économiques en Europe revêt effectivement une dimension spatiale, par exemple la ségrégation observée dans les villes, les zones ou régions rurales, les régions et les pays tout comme à l'intérieur de l'Europe. Les inégalités et disparités

accrues conduisent à des différences considérables en termes de perspectives d'avenir. L'Agenda territorial met ces défis en évidence et attire l'attention des décideurs politiques sur ces problématiques.

- (25) Il convient d'agir dans les domaines suivants :
- (26) **Qualité de vie** : toutes les politiques publiques devraient avoir pour objectif sous-jacent d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des citoyens. L'enjeu ne réside pas seulement, en l'occurrence, dans la performance économique, les conditions de vie et certains aspects purement matériels ; il englobe également l'accès à des services publics de qualité, la liberté de mouvement, une architecture et un environnement bâti sains, résilients et de qualité. Or, il y a là une dimension territoriale allant des disparités entre quartiers (exclusion sociale et pauvreté urbaine, p. ex.) aux disparités entre régions ou entre pays.
- (27) **Services d'intérêt général** : l'accessibilité, la proximité, l'abordabilité et la qualité des services publics sont déterminantes pour la qualité de vie et pour le développement des entreprises. La recherche de rentabilité et d'efficacité de la gestion publique peut conduire en certains endroits à supprimer ou à fusionner des services. Parallèlement, les attentes en matière de disponibilité et de qualité augmentent. Les disparités d'accès aux services d'intérêt général risquent de pousser les fournisseurs de services, les entreprises et les activités à caractère social à déménager à moyen ou long terme dans des zones offrant un meilleur accès. Les nouvelles technologies et les services en ligne peuvent réduire la vulnérabilité des zones périphériques vis-à-vis de ces risques de relocalisation. Dans le même temps, on constate dans certaines zones une difficulté croissante à accéder à des logements abordables, en particulier dans les endroits où les hébergements temporaires et les services touristiques accaparent largement le parc immobilier, ce qui entraîne sans-abrisme, gentrification et exclusion sociale.
- (28) **Déséquilibres démographiques et sociaux** : le vieillissement de la population et les migrations intérieures et intra-européennes, dont la dépopulation, posent des problèmes aux systèmes de sécurité sociale européens ainsi qu'au développement local et régional. S'accompagnant de graves implications sociales, en particulier d'une recrudescence de l'exclusion sociale et des inégalités, ces dynamiques démographiques

constituent autant de défis pour la fourniture des services publics tout comme pour les marchés de l'emploi et le logement. Le vieillissement et la migration induisent une concentration accrue dans les zones urbaines en même temps qu'une dépopulation des zones rurales et périphériques. Sont particulièrement touchées les zones reculées qui souffrent d'un accès insuffisant aux services publics et aux opportunités économiques et sociales. Les flux migratoires extra-européens, dont l'émigration de jeunes talents et l'immigration de réfugiés, peuvent encore exacerber ces problèmes.

- (29) **Numérisation et 4e révolution industrielle :** la numérisation et les technologies disruptives vont marquer de leur empreinte le développement économique et social en Europe. La 4e révolution industrielle conduira à des fusions de technologies, tandis que les frontières entre systèmes physiques, numériques et biologiques s'estomperont, ce qui bouleversera le marché du travail. La concentration économique et le déploiement rapide, dans le monde entier, de nouvelles solutions techniques créent de plus en plus d'économies où « le gagnant rafle tout ». Les régions et les agglomérations urbaines où s'opère une transition économique n'en deviennent que plus importantes. Il faut que les pouvoirs publics et les décideurs restent constamment inventifs et qu'ils initient des dialogues entre parties prenantes de manière à se préparer aux transitions et à élaborer des politiques efficaces. À cette fin, il faudra également se préoccuper de la protection des données et du droit à la vie privée, de l'e-gouvernement et de la transformation numérique de l'Europe. Les écarts en matière d'éducation, de compétences numériques et d'accès à l'Internet haut débit sont un facteur majeur de creusement des inégalités territoriales. Les personnes âgées et les personnes vivant dans des zones rurales reculées (par exemple montagneuses ou insulaires) sont fréquemment exposées au risque d'exclusion en termes de transformation numérique.
- (30) **Emploi et développement économique :** en Europe, les économies locales et régionales sont fortement interdépendantes et connectées les unes aux autres par des chaînes de valeur complexes. Les perspectives économiques et d'emploi sont soumises aux conditions du développement local, par-delà l'influence des décideurs locaux, régionaux, nationaux et européens. Certains territoires sont plus susceptibles de réaliser de meilleures performances économiques et d'offrir davantage d'emplois, par exemple parce qu'ils ont une plus grande compétitivité, de meilleures capacités financières et d'investissement, des conditions d'investissement attrayantes, un climat d'affaires

favorable, des infrastructures régionales bien développées, un dispositif régional d'innovation efficace, des activités de recherche, de développement et d'innovation plus avancées, un accès à un enseignement de qualité, une main-d'œuvre qualifiée, un environnement entrepreneurial ou naturel favorables, etc. Ces avantages renforcent la position relative des territoires mieux lotis et perpétuent les disparités et les déséquilibres. À côté de cela, l'expansion urbaine et le développement polycentrique constituent un autre aspect clé.

- (31) **Interdépendances entre territoires :** même si un fossé se creuse entre certains territoires d'Europe, les interdépendances territoriales s'amplifient. En raison de ces externalités positives et négatives, les évolutions de tel ou tel territoire exercent une influence sur le potentiel de tel ou tel autre territoire ; si bien que tout changement dans une partie de l'Europe peut avoir des retombées sur d'autres parties du continent. Ces interdépendances sont particulièrement visibles dans la concentration des marchés et les disparités marquées entre zones florissantes (souvent métropolitaines) et zones en déclin (souvent rurales). Elles sont également tangibles dans la polarisation centre-périphérie persistante en Europe et à l'échelon national. Les disparités et les différences que l'on observe au niveau des systèmes juridiques, sociaux et politiques dans les frontières intérieures et tout particulièrement aux frontières extérieures de l'UE influent sur le développement local et régional. Or, les obstacles à l'intégration entre territoires peuvent avoir pour conséquence une sous-utilisation des ressources humaines, culturelles, économiques et écologiques dans les régions frontalières, ce qui a pour effet d'exacerber leur position périphérique et l'exclusion sociale.
- (32) **Imbrication mondiale :** l'Europe est étroitement imbriquée dans l'économie mondiale. Son développement local et régional est affecté par des stratégies mondiales et par des changements géopolitiques et socio-économiques qui échappent à l'influence des décideurs locaux et régionaux (par exemple les dynamiques en œuvre en Eurasie et en Méditerranée). Bien des citoyens et des entreprises européens jouent un rôle dans les réseaux sociaux et économiques mondiaux. En conséquence, le développement des régions, des aires métropolitaines et des villes européennes est lié à celui d'autres territoires et aux flux de biens, de services, d'investissements, de personnes et d'idées à travers le monde. En résumé : les évolutions exogènes influent sur les perspectives de développement des territoires européens. Ni les potentialités ni les vulnérabilités liées à

l'évolution du monde ne sont distribuées équitablement en Europe. Qui plus est, la pandémie de COVID-19 a révélé la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et le manque de résilience de nombreux secteurs économiques et territoires.

Développement durable et changement climatique

les pressions sur l'environnement s'intensifient

- (33) Les défis mondiaux en matière de développement durable sont déterminants pour le développement local et régional tout comme pour les conditions de vie en Europe. Cela vaut en particulier pour le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la transition vers une économie climatiquement neutre. Comme le soulignent les débats politiques et sociaux ainsi que les Objectifs de développement durable des Nations Unies, la lutte contre le changement climatique, pour la résilience et pour la transition vers un développement plus durable est de plus en plus urgente. Ces préoccupations trouvent leur traduction stratégique dans l'ordre du jour européen via le Pacte vert européen et les rapports par pays pour le Semestre européen. Dans ce contexte, la transition vers un développement durable recèle des potentialités et des difficultés différentes d'une zone rurale à l'autre, d'une ville à l'autre et d'une région à l'autre.
- (34) Il convient d'agir dans les domaines suivants :
- (35) **Changement climatique :** l'impact du changement climatique en Europe varie considérablement d'une région géographique à l'autre, en fonction du degré de vulnérabilité. Les risques accrus d'élévation du niveau de la mer, de vagues de chaleur, de feux de forêt, de sécheresse, de désertification et autres formes de dégradation des terres et du sol, d'inondations et autres dangers naturels ou technico-naturels demandent des réponses territorialisées, une coopération et des politiques coordonnées. Dans tel ou tel endroit, certaines mesures d'atténuation des changements climatiques ou d'adaptation à ces changements peuvent même créer de nouvelles possibilités de développement, par exemple dans l'agriculture, la bioéconomie, l'économie verte/bleue/circulaire ou encore dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. Les effets du changement climatique de même que les mesures

d'atténuation et d'adaptation dépendent du contexte territorial et requièrent par conséquent des réponses sur mesure à tous les niveaux.

- (36) **Perte de biodiversité et consommation du sol :** l'appauvrissement accéléré de la biodiversité à imputer à l'intervention de l'homme fait peser de graves menaces sur les écosystèmes et les conditions de vie à long terme. Il affecte les moyens de subsistance, la qualité de la vie et les économies locales. L'exploitation accrue des terres et des littoraux, l'imperméabilisation des sols et l'expansion urbaine entraînent une réduction des espaces libres, de la biodiversité et des terrains fertiles ; elles contribuent en outre à créer des îlots de chaleur urbains qui perturbent à leur tour le fonctionnement des écosystèmes. Parallèlement, les sites abandonnés, délabrés ou sous-utilisés constituent un potentiel pour une utilisation différente du sol.
- (37) **Qualité de l'air, des sols et de l'eau :** elle est essentielle au bien-être des êtres humains. La pollution de l'air, le bruit, la contamination des sols et la pollution des eaux souterraines et de surface sont à l'origine de graves problèmes de santé qui peuvent s'accompagner d'inégalités sociales. On relève des disparités dans l'accès à de l'air, des eaux et des sols propres non seulement entre pays et entre régions, mais aussi entre zones urbaines et zones rurales tout comme à l'intérieur même des villes et aires métropolitaines.
- (38) **Sécurité, abordabilité et durabilité de l'énergie :** les citoyens et les entreprises européens doivent pouvoir accéder à une énergie durable, sûre et abordable ; cet accès est essentiel pour le développement local et régional. Les importations massives d'énergie en provenance de pays tiers exposés à des risques d'instabilité économique ou politique posent un problème de sécurité d'approvisionnement. La volatilité des prix de l'énergie et la croissance des émissions montrent qu'il est nécessaire de trouver des solutions durables et résilientes telles que les énergies renouvelables, d'opter pour des activités économiques plus vertes et décarbonées et d'adopter d'autres mesures améliorant l'efficacité énergétique et réduisant la consommation d'énergie. Face à des infrastructures énergétiques insuffisantes et à la dépendance vis-à-vis des réseaux existants, il est indispensable de diversifier la production et l'approvisionnement énergétiques, tout en poursuivant le développement et l'intégration du marché énergétique.

- (39) **Transition juste** : si l'on veut parvenir à une économie climatiquement neutre d'ici 2050, il est impératif de mettre en place des mesures de décarbonation dans toute l'Europe. Les coûts économiques, environnementaux et sociaux de cette transition sont particulièrement élevés pour les territoires et les communautés qui sont les plus dépendants des combustibles fossiles et des industries à fortes émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de la Transition juste est de faire en sorte que les progrès dans le sens d'une économie climatiquement neutre se produisent de manière équitable, ne laissent personne ni aucun territoire sur le bord de la route et apportent une qualité de vie élevée à tous. Des investissements s'imposent dans les territoires impactés par le processus de transition vers une économie climatiquement neutre d'ici 2050, afin de permettre aux régions et aux citoyens de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de cette transition.
- (40) **Chaînes de valeur circulaires** : l'économie circulaire est un objectif clé dans le cadre d'une économie neutre en carbone/au plan climatique. L'économie circulaire vise à boucler les boucles de matériaux et d'énergie via une conception durable, via la maintenance, la réparation, la réutilisation, le réusinage, la réfection et le recyclage. À cet égard, la création d'une symbiose industrielle dans les chaînes de valeur régionales est essentielle. L'évolution des économies européennes vers un modèle circulaire et neutre en carbone/au plan climatique revêt une dimension territoriale et peut consolider les régions fonctionnelles. Or, la prospérité économique d'un territoire dépend de la compétitivité et de la créativité de ses entreprises et start-ups tout comme de ses atouts locaux, de ses caractéristiques et traditions, de son capital culturel, social et humain et de sa capacité d'innovation. En général, les zones urbaines sont plus à même d'assimiler les tendances en la matière que les zones à faible densité de population ou les périphéries intérieures, qui manquent souvent de masse critique. Néanmoins, les villes de petite et moyenne taille tout comme les endroits dans lesquels l'artisanat est fortement représenté tireraient également profit d'une économie circulaire – sous la forme d'activités de réparation, de réutilisation et de partage aux échelles locale et régionale.
- (41) **Nature, paysage et patrimoine culturel** : les patrimoines naturel et culturel sont des atouts pour le développement local et régional, offrant des opportunités uniques de développement ainsi que des environnements de vie de grande qualité. Une utilisation

durable et efficace de ces ressources devrait bénéficier aux collectivités locales et favoriser l'activité économique. Leur surexploitation pourrait en revanche menacer l'économie locale ou régionale. L'urbanisation, l'agriculture et la pêche intensive, la production énergétique, l'activité minière, l'industrie, le transport et autres développements des infrastructures peuvent quant à eux être source de graves problèmes, en particulier lorsqu'ils ne sont pas coordonnés. Une exploitation accrue et non coordonnée de l'espace maritime et des ressources marines peut nuire au développement durable, tandis que les changements dans l'utilisation des terres et de la mer, l'urbanisation et le tourisme de masse font peser une menace sur le patrimoine culturel et les paysages, risquant de fragmenter les habitats naturels et les corridors écologiques.

Il faut agir

- (42) En Europe, les inégalités croissantes entre les territoires et entre les citoyens, de même que le développement non durable, ont atteint un niveau critique. Une action concertée et renforcée à tous les niveaux géographiques et de gouvernance est indispensable si l'on veut assurer des perspectives d'avenir à tous les citoyens, à toutes les communautés et à tous les territoires européens. Il est temps de mieux comprendre les incidences territoriales des politiques sectorielles et d'y répondre de manière adéquate. Nous voulons contribuer au développement durable et à la cohésion européenne en mettant en œuvre les priorités territoriales pour l'Europe formulées ci-après.

III Priorités territoriales pour l'Europe

- (43) Pour assurer un avenir durable à tous les territoires et tous les citoyens en Europe, les mesures à prendre doivent reposer sur les bases suivantes :
- Il doit être communément admis que les besoins de développement et les impacts des développements futurs diffèrent/différeront d'un territoire à l'autre ; cette acception commune peut être étayée par l'échange des connaissances et de l'expérience acquises avec des solutions spécifiques et les programmes de soutien dont elles relèvent ;
 - Il faut instaurer une coopération et une coordination entre territoires, niveaux de gouvernance, secteurs politiques et groupes sociaux afin de traiter les problèmes complexes et d'exploiter les divers potentiels via notamment la politique de cohésion, la politique de développement rural, le programme INTERREG et tout autre outil encourageant un développement territorial ou local intégré.
- (44) Nous définissons dès lors deux objectifs généraux, une Europe juste et une Europe verte, et six priorités pour le développement de l'espace européen dans son ensemble et de tous ses territoires en particulier :

UNE EUROPE JUSTE

qui offre des perspectives d'avenir à tous et en tous lieux

- (45) Les priorités pour une Europe juste soulignent la dimension territoriale et les contributions que l'aménagement du territoire apporte aux priorités politiques générales. Ces dernières portent notamment sur la cohésion économique, sociale et territoriale ; le socle européen des droits sociaux ; une Europe plus proche des citoyens ; un développement plus inclusif, plus durable et intégré des territoires ; une Transition juste et l'intégration territoriale en Europe.

UNE EUROPE ÉQUILBRÉE

Un développement territorial plus équilibré, tirant profit de la diversité européenne

- (46) La diversité territoriale de l'Europe offre un potentiel de développement considérable. Voilà qui, en compensant une concentration excessive, en consolidant les pôles de croissance secondaires et en réduisant les inégalités entre les citoyens et les territoires, pourra contribuer à un développement territorial plus équilibré. La coopération en réseaux polycentriques des villes, des aires métropolitaines et des régions contribue à une meilleure répartition du potentiel de développement. Nous prendrons donc des mesures qui encourageront les quartiers, les communautés, les communes, les départements, les régions et les États membres à coopérer pour faire face aux problèmes de société mondiaux et qui les encourageront à améliorer les conditions de travail, de vie et économiques dans tous les territoires, tout en renforçant leur prospérité socio-économique, leur capacité d'innovation, leur position dans les chaînes de valeur mondiale et leur compétitivité globale en Europe.
- (47) La polarisation entre le centre de l'Europe et sa périphérie, ses capitales, aires métropolitaines, villes, zones rurales et zones présentant des particularités géographiques ou démographiques nuit à un développement territorial équilibré. Les villes petites et moyennes, en particulier, ont un potentiel qui leur permet d'atténuer cette polarisation, mais qui reste sous-exploité. Elles jouent un rôle crucial dans le développement économique régional et le bien-être social, notamment via une accessibilité nationale et internationale et via un accès approprié aux services à l'échelon local et régional. Les réseaux polycentriques peuvent aussi contribuer à l'organisation de moyens de transport plus durables. Nous invitons les décideurs politiques à tous les niveaux à promouvoir des modèles de développement polycentriques qui réservent un rôle à tous les territoires.
- (48) L'Europe compte des territoires d'une grande diversité : zones littorales, îles, zones montagneuses, périphéries internes, plaines, vallées fluviales ou bassins lacustres. Tous ces territoires ont des difficultés et des potentiels de développement uniques, même si l'éloignement géographique et les traits distinctifs des régions ultrapériphériques les placent face à des problèmes de développement particuliers. Nous prendrons des

mesures qui encourageront les décideurs, à tous les niveaux de gouvernance, à valoriser le potentiel unique des territoires présentant des particularités géographiques et à lever, par des approches intégrées et coopératives, les obstacles auxquels sont confrontées ces zones.

REGIONS FONCTIONNELLES

Convergence du développement local et régional, moins d'inégalités entre les territoires

- (49) Moteurs de développement économique et social, les villes de toutes tailles sont des endroits attrayants, que ce soit pour y vivre, y travailler, les visiter ou y investir. La coopération et le réseautage dans et entre les villes et leurs périphéries à l'intérieur d'une même région fonctionnelle ouvrent des perspectives de développement pour tous les territoires, si l'on tient bien compte de la nécessité de promouvoir les connexions ville-campagne. Souvent, ces régions fonctionnelles ne correspondent pas aux découpages administratifs existants. Elles se distinguent par leur caractère fonctionnel et leurs interconnexions, elles sont hautement dynamiques et leurs délimitations peuvent varier dans le temps. Les décideurs urbains qui voient plus loin que leurs frontières administratives et cherchent la coopération avec les zones environnantes peuvent aider leurs territoires à jouer un rôle de moteurs de croissance infrarégionale. Cette coopération rapporte bien plus aux communautés et zones rurales environnantes qu'elle ne leur coûte. Ensemble, les villes et les zones avoisinantes peuvent créer un environnement de vie sain et abordable et mettre un frein à l'expansion urbaine et à l'artificialisation des sols. Nous nouerons un dialogue avec les décideurs urbains dans les villes de toutes tailles afin de mettre en œuvre une approche de gouvernance multiniveaux intégrée. Cela passe par l'implication de citoyens de différents échelons de gouvernance, en particulier locaux et régionaux, ainsi que de divers secteurs politiques et groupes sociaux.
- (50) L'Europe comporte diverses zones urbaines, périurbaines, rurales, périphériques et à faible densité de population. Certaines de ces zones souffrent de ségrégation ou d'une dépopulation sévère. Leur développement est étroitement lié à des caractéristiques locales uniques et à leurs relations avec d'autres territoires, à leur accessibilité et à l'accès aux services publics, à l'offre en matière d'enseignement et aux connexions Internet, à

la diversité des activités économiques et à l'entrepreneuriat ainsi qu'à leurs fonctions écologiques et à leurs services écosystémiques. En ce qui concerne les villes, ces aspects sont abordés dans la nouvelle Charte de Leipzig. Nous entamerons des discussions avec les décideurs locaux et régionaux afin de renforcer la coopération dans le cadre de stratégies territoriales à long terme pour ces zones et afin de commencer à travailler sur des liens fonctionnels durables entre zones voisines, notamment via l'aménagement du territoire et les instruments de la politique de cohésion, la politique de développement rural et d'autres politiques européennes comme les investissements territoriaux intégrés, le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL - LEADER) ou tout autre instrument favorisant un développement territorial ou local intégré. Ceux-ci peuvent d'ores et déjà exister sur le territoire concerné.

INTEGRATION TRANSFRONTALIERE

Faciliter la vie et le travail par-delà les frontières nationales

- (51) La coopération territoriale et maritime dans différents pays permet de mieux utiliser les potentiels de développement des uns et des autres et de résoudre des problèmes communs. En unissant leurs forces de part et d'autre des frontières, notamment dans des programmes et projets INTERREG, les territoires peuvent atteindre une masse critique de développement et faciliter les synergies, tout en réduisant la fragmentation économique, sociale et environnementale et les externalités négatives. Cela peut concerner les écosystèmes, le patrimoine naturel et culturel, les marchés du travail, la fourniture de services publics et les réseaux de villes divisés par des frontières internes, externes, terrestres ou maritimes. Nous prendrons des mesures pour incorporer dans les stratégies de développement macro-régionales, nationales, régionales et locales une coopération transfrontière, transnationale et interrégionale pérenne. Comme exemples d'approches pérennes facilitant une coopération entre zones administratives par-delà des projets isolés, citons la coopération stratégique INTERREG, les communautés de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), la plateforme pour la Stratégie de spécialisation intelligente (Smart Specialisation Strategy - S3), les consortiums pour les chaînes de valeur stratégiques de l'UE, la coopération dans le cadre d'Horizon Europe, les groupements européens de coopération

territoriale (GECT), la coopération inter-métropolitaine, la gouvernance des régions fonctionnelles, les grands programmes de cohésion, l'aménagement transfrontalier et les accords juridiques transfrontaliers. Nous plaidons également pour l'élaboration, chaque fois que nécessaire, de nouveaux documents de stratégie et pour la promotion d'un codéveloppement impliquant les citoyens de part et d'autre des frontières.

- (52) Il subsiste de nombreux obstacles juridiques et administratifs à l'approfondissement de la coopération transfrontière. Nous intensifierons le dialogue avec les décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernance afin de coordonner les politiques sectorielles nationales et d'écarter les obstacles à la coopération.

UNE EUROPE VERTE

qui protège nos moyens de subsistance et opère la transition sociale

- (53) Les priorités pour une Europe verte soulignent la dimension territoriale et les contributions que l'aménagement du territoire apporte aux priorités politiques générales telles que les Objectifs de développement durable des Nations Unies, la Convention sur la diversité biologique, le Pacte vert européen, l'Accord de Paris, la Stratégie de l'UE à l'horizon 2030 en matière de biodiversité, la Convention européenne sur les paysages et la Stratégie forestière de l'Union européenne. Dans ce contexte, il existe d'autres grandes priorités : une Europe adaptée à l'ère numérique, une mobilité durable et un réseau de transport européen entièrement intégré, la transition vers une économie circulaire en Europe et l'adoption d'une approche écosystémique.

ENVIRONNEMENT SAIN

Des moyens de subsistance plus écologiques, des villes et régions climatiquement neutres et résilientes

- (54) Les écosystèmes, notamment agricoles, forestiers, de prairie, d'eau douce et marins, sont essentiels à la vie humaine et capitaux dans le cadre d'un développement durable à long terme. Il relève de la responsabilité collective de veiller à ce qu'ils restent durablement accessibles au grand public, qu'ils soient performants, résilients, constamment

améliorés et sains et à ce qu'ils génèrent des revenus pour les citoyens et les entreprises à l'échelle locale. Cela contribuera à atténuer les changements climatiques, à combattre la perte de biodiversité, à garantir la fourniture de services écosystémiques et à sensibiliser le public à tout ce qui précède. Une gestion intégrée, qui prenne en considération la variété des spécificités géographiques, s'avère particulièrement importante à cet égard. Nous plaidons pour l'élaboration, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la gestion des sols et autres politiques, de solutions fondées sur la nature et de réseaux d'infrastructures vertes et bleues qui relient les écosystèmes et les zones protégées, ainsi que pour l'élaboration de nouveaux outils de gestion de crise qui améliorent la sécurité et la résilience des territoires.

- (55) Le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité menacent les moyens de subsistance. La gestion des risques et des catastrophes, de même que les mesures de prévention, sont essentielles pour bâtir des communautés résilientes. Nous respecterons les limites naturelles des moyens de subsistance de l'Europe et améliorerons la résilience de tous les territoires impactés par le changement climatique. Ces buts pourront être atteints en élaborant des stratégies locales et régionales favorisant la construction de villes et de régions climatiquement neutres. Parmi les mesures possibles d'atténuation et d'adaptation, citons la promotion d'une utilisation durable des sols tout comme des espaces libres et des zones vertes publiques, la restauration des zones terrestres et côtières dégradées, la lutte contre la déforestation et la préservation des océans et des plans d'eau. D'autres mesures sont également envisageables, par exemple la prévention de l'expansion urbaine et des îlots de chaleur urbains, la mise en place d'infrastructures vertes, l'amélioration de la qualité de l'air, zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, le renforcement de la fourniture de services écosystémiques et une meilleure intégration de l'aménagement du territoire terrestre et maritime.
- (56) Le patrimoine naturel et culturel européen constitue un atout unique et diversifié qui doit être protégé, géré et développé. Les zones riches en patrimoine naturel ou culturel ou en paysages uniques doivent faire le meilleur usage de ces atouts et de leur potentiel inexploité. Elles doivent trouver un équilibre entre préservation de la nature, utilisation durable des ressources naturelles et développement économique, notamment en créant des emplois respectueux de l'environnement, en favorisant la croissance et le bien-être des communautés ou en collaborant avec des entrepreneurs sociaux innovants. Nous

serons particulièrement attentifs à sensibiliser les communautés locales et régionales et à leur permettre de protéger, réhabiliter, utiliser et réutiliser leurs environnements (bâti), leurs paysages, leur patrimoine matériel et immatériel et autres valeurs uniques en recourant notamment aux instruments des politiques de cohésion, de développement rural et de l'aménagement du territoire et à tout autre outil favorisant un développement territorial ou local intégré. Ceux-ci peuvent d'ores et déjà exister sur le territoire concerné.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Des économies locales fortes et durables dans un monde globalisé

- (57) La circularité signifie gérer les flux de matières, d'eau et d'énergie. Elle comprend la réutilisation et le recyclage des produits, notamment des bâtiments, des matériaux de construction et des eaux usées, sur la base d'une évaluation des cycles de vie et d'une rénovation énergétique des bâtiments. L'évolution des économies européennes vers un modèle circulaire territorialisé et neutre en carbone/au plan climatique dépendra de la compétitivité et des atouts des acteurs locaux et régionaux. Pour y parvenir dans une économie désormais globalisée, cela nécessite de créer des symbioses industrielles conjuguant compétitivité internationale et atouts locaux. Nous plaidons pour l'évolution de l'Europe vers une économie circulaire et le développement de symbioses industrielles territoriales qui prennent en compte la nécessité d'une utilisation durable des terres et du sol.
- (58) Afin de mettre les multiples ressources territoriales de l'Europe au service de la transition vers une économie circulaire, nous soutenons l'élaboration de stratégies locales et régionales d'économie circulaire qui jettent un pont entre économie locale et économie mondiale. Nous recommandons de fonder ces stratégies sur les ressources locales et la capacité d'innovation, tout en faisant converger processus de transition énergétique et de transition économique dans le sens d'une économie circulaire territorialisée. Les stratégies de spécialisation intelligente et les programmes européens de recherche et d'innovation tels qu'Horizon Europe ou l'Initiative de programmation conjointe Europe urbaine pourront jouer un rôle clé dans la transition vers une économie circulaire.

- (59) À l'échelle locale, les produits, les marchés, le contexte économique, la formation et l'entrepreneuriat existants, tout comme une autosuffisance accrue et des communautés fortes, sont décisifs pour créer des économies locales résilientes et apporter des bénéfices à l'environnement. Une économie locale diversifiée contribue non seulement à réduire la vulnérabilité résultant de facteurs extérieurs, mais aussi à faciliter les processus de transition énergétique et économique. Nous encourageons le renforcement des capacités d'innovation dans toutes les régions, y compris les stratégies locales pour la transition énergétique et les mesures dans les secteurs de la construction, du transport et de la bioéconomie.

CONNEXIONS DURABLES

Pour une connectivité numérique et physique durable des territoires

- (60) Les connexions physiques et numériques, qui sont essentielles pour les sociétés et les économies européennes, représentent des défis environnementaux majeurs. Il faut donc adopter des formes intelligentes, durables et sûres de transport et de connectivité, notamment pour contribuer aux priorités d'une Europe équilibrée et de régions fonctionnelles.
- (61) La transition vers une société numérique durable peut jouer en faveur d'un développement décentralisé et durable. L'e-inclusion, qui permet aux citoyens, aux entreprises et aux territoires de bénéficier de la numérisation, est tributaire d'un accès équitable et abordable à un Internet de qualité, à des connexions de téléphonie mobile de nouvelle génération et à des compétences informatiques – sans négliger les critères de durabilité et de santé. Cela concerne en particulier l'accès à l'e-gouvernement et aux e-services d'intérêt général, qui ont un impact direct sur la qualité de vie dans un territoire et sur sa compétitivité. Nous inviterons les parties prenantes à entamer un dialogue sur la nécessité d'un accès adéquat, dans tous les territoires, aux réseaux de communication fixe et mobile à haute vitesse, et sur la nécessité d'une infrastructure numérique à faible empreinte carbone et à faible impact sur la santé humaine. Cela peut contribuer à garantir des conditions de vie et des conditions économiques adéquates dans toute l'Europe.

- (62) L'accès à un transport intermodal des marchandises et des passagers est capital pour tous les territoires en Europe. L'existence de solutions de transport efficaces et respectueuses de l'environnement est plus importante encore au regard des objectifs de protection du climat et de réduction de la pollution atmosphérique et sonore ainsi que d'accessibilité et de connectivité de toutes les régions d'Europe. Cela concerne aussi bien les modes de transport pris isolément que combinés. Nous continuerons à renforcer les liens entre l'aménagement régional et le développement des réseaux transeuropéens (Trans-European Networks – TEN), en particulier en bordure des corridors du réseau central. Relier tous les territoires aux principaux nœuds de transport profitera aux connexions commerciales internationales et aux opportunités de développement local. La politique de cohésion européenne et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe sont des instruments déterminants à cet égard.
- (63) L'existence de réseaux de transport secondaires et locaux fiables, qui soient reliés aux réseaux transnationaux et aux centres urbains, est essentielle à la qualité de vie et à l'activité économique. Cela concerne en particulier les villes, les zones rurales, périphériques ou à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions ultrapériphériques. Nous invitons les responsables de l'aménagement du territoire et des plans de mobilité à explorer de nouveaux modèles, progressifs du point de vue social et environnemental, pour une mobilité locale et régionale considérée comme « Mobility as a Service » (MaaS) et à coopérer en vue d'une accessibilité des centres urbains et intra-urbaine multimodale et écologique. Les instruments de la politique de cohésion européenne, les plans de mobilité urbaine durable et autres outils favorisant un développement territorial ou local intégré sont essentiels à cet égard – et sont d'ores et déjà efficacement déployés, le cas échéant, sur le territoire concerné.

IV Mise en œuvre des priorités

- (64) Les priorités énoncées dans l'Agenda territorial 2030 doivent être soutenues par des actions venant d'acteurs engagés. Voilà la condition sine qua non pour apporter des réponses appropriées aux priorités et aux préoccupations de l'Agenda territorial concernant les inégalités spatiales et la transition vers une économie neutre en carbone/au plan climatique. Dans leur ensemble, ces actions devront renforcer :
- la gouvernance multiniveaux ;
 - les approches territorialisées ;
 - les impacts territoriaux et la cohérence territoriale d'une politique sectorielle coordonnée ;
 - la coopération entre territoires ;
 - la cohésion territoriale à l'échelle européenne ;
 - la cohésion territoriale aux échelons transfrontalier, transnational, interrégional et infrarégional ;
 - la contribution des États membres et des pays voisins à la cohésion territoriale.
- (65) Les points précités sont étroitement liés aux principes de bonne gouvernance urbaine exposés dans la nouvelle Charte de Leipzig. Ces principes sont : une politique urbaine tournée vers le bien commun, une approche intégrée, la participation et la cocréation, la gouvernance multiniveaux et une approche territoriale.

Requêtes aux acteurs clés

- (66) L'application de l'Agenda territorial repose sur une coopération informelle à plusieurs niveaux entre les États membres, les autorités infranationales, la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité européen des régions, le Comité économique et social européen, la Banque européenne d'investissement et d'autres acteurs concernés. L'application de l'Agenda territorial tirerait profit d'une coopération avec les responsables chargés de l'Agenda urbain, de la nouvelle Charte de Leipzig, de la

politique européenne de cohésion et de développement rural, de la mise en œuvre du Plan de relance européen et des stratégies macro-régionales et de bassin maritime de l'UE.

- (67) **La coopération entre les gouvernements des États membres** renforcera la collaboration à l'échelle européenne autour des priorités de l'Agenda territorial avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité européen des régions, le Comité économique et social européen et la Banque européenne d'investissement. Tous les deux ans, lors d'une réunion du Réseau des points de contact pour la cohésion territoriale (NTCCP), les États membres examineront l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda territorial et en particulier les initiatives et actions prises à cet effet. Leurs conclusions feront à leur tour l'objet de réunions des directeurs généraux chargés de la cohésion territoriale (DGCT). Pour stimuler le dialogue sur les interactions entre développement territorial et politiques sectorielles, ces mêmes DGCT pourraient également se réunir en session commune avec des représentants des secteurs politiques pertinents au regard des territoires.
- (68) **Chaque État membre** soutiendra les priorités de l'Agenda territorial et fera participer les acteurs concernés par toutes les politiques sectorielles et à tous les niveaux de gouvernement. À cette fin, il faudra notamment promouvoir l'Agenda territorial dans les processus stratégiques d'aménagement de l'espace et du territoire à l'échelle nationale, dans les accords de partenariat et les programmes pour la politique de cohésion européenne et dans les plans de relance nationaux et autres fonds européens, tout en soulignant l'importance du principe de subsidiarité pour définir la nature des territoires et pour garantir des interventions et une aide ciblées dans chaque État membre. Il s'agira également de communiquer l'Agenda territorial et d'œuvrer à l'échelle nationale à la cohésion territoriale, en collaboration avec les ministres sectoriels, les autorités infranationales et la société civile.
- (69) **Les autorités et organes infranationaux**, y compris à l'échelle locale et régionale, ainsi que leurs associations nationales sont invités à mettre en œuvre l'Agenda territorial et à prendre les mesures nécessaires pour impliquer les acteurs concernés. À cette fin, ils devront prendre en considération les priorités de l'Agenda territorial non seulement dans leur politique d'aménagement du territoire, mais aussi dans leurs stratégies et

politiques de développement générales, ils devront s'inspirer des actions pilotes et formuler leurs propres propositions de nouvelles actions pilotes. Ils sont en particulier encouragés à coopérer avec les territoires et localités voisins qui présentent des potentiels ou des problèmes similaires ou complémentaires ainsi qu'avec les acteurs impliqués. En outre, les autorités infranationales sont invitées à participer activement aux débats régionaux, nationaux et européens concernant l'application de l'Agenda territorial.

- (70) **La Commission européenne** est invitée à contribuer aux priorités de l'Agenda territorial et à poursuivre l'intensification de ses efforts pour encourager la cohésion territoriale en Europe, pour promouvoir la dimension territoriale des politiques européennes et pour coordonner les politiques sectorielles. Elle pourrait par exemple le faire comme suit : renforcer la dimension territoriale du Semestre européen et des analyses d'impact en utilisant des instruments d'analyse de l'impact territorial d'ores et déjà existants ; associer davantage les parties prenantes ; continuer de soutenir – dans le cadre de la politique de cohésion et d'autres politiques européennes pertinentes – un développement territorial intégré, l'adoption d'instruments appropriés et la coopération territoriale, tout en observant l'évolution des actions pilotes, sans oublier de s'en inspirer.
- (71) **Le Parlement européen** est invité à prendre connaissance de l'Agenda territorial et à prendre en compte ses priorités dans la commission du développement régional (REGI) ainsi que dans d'autres commissions ou intergroupes ayant une dimension territoriale. Il pourrait notamment défendre les priorités de l'Agenda territorial dans le cadre des processus législatifs européens.
- (72) **Le Comité européen des régions**, en sa qualité d'organe consultatif de l'Union européenne représentant officiellement les régions et les villes, est invité à contribuer à la mise en œuvre et à l'évolution de l'Agenda territorial. À cette fin, il est appelé à informer ses membres de l'Agenda territorial ainsi que de l'avancement de sa mise en œuvre. Il est également appelé à encourager les autorités locales et régionales en Europe à appliquer l'Agenda territorial, à coopérer avec les territoires et localités limitrophes, à tirer des enseignements des actions pilotes et à soumettre leurs propres propositions de nouvelles actions pilotes. Le Comité des régions est prié de promouvoir les objectifs de

l'Agenda territorial à l'échelle européenne à travers son activité de conseil. Il est également prié de promouvoir l'adoption et le développement d'outils et instruments territoriaux tels que les analyses d'impact territorial, les groupements européens de coopération territoriale (GECT) et le développement territorial intégré s'inscrivant dans le cadre de la politique de cohésion européenne.

- (73) **Le Comité économique et social européen** est invité à informer ses membres des priorités de l'Agenda territorial et à les encourager à coopérer à la mise en œuvre de cet agenda. À cette fin, il devra notamment insister sur le rôle des partenaires issus de la société civile dans la réalisation d'un avenir durable pour tous les territoires et il devra renforcer l'approche DLAL ainsi que tout autre outil facilitant un développement territorial intégré et la coopération. Il est en outre invité à défendre les priorités de l'Agenda territorial dans les débats politiques à l'échelle européenne.
- (74) **Le Groupe Banque européenne d'investissement** est invité à transposer, le cas échéant, les priorités et actions de l'Agenda territorial dans son approche en matière de prêts, de combinaisons prêts-subventions et de services de conseil, sans oublier l'impératif suivant : savoir soutenir des stratégies de développement territorial durable sans compromettre sa propre discipline financière. Étant donné que le groupe BEI est en mesure de jouer un rôle important dans le financement d'investissements durables de tous ordres de grandeur dans les zones relevant de l'Agenda territorial, il est invité à contribuer aux actions pilotes et en particulier à soutenir l'élaboration de meilleures approches de financement dans le contexte territorial en complémentarité avec la Commission européenne. Il pourrait notamment soutenir des investissements territorialisés au moyen de prêts, de combinaisons prêts-subventions et de conseils aux États membres et aux acteurs clés concernant la préparation et la mise en œuvre de tel ou tel projet territorial ainsi que l'utilisation à cet effet d'instruments financiers.
- (75) **Les associations européennes et nationales** qui s'occupent de développement du territoire et/ou représentent des gouvernements locaux et régionaux sont invitées à informer leurs membres des priorités de l'Agenda territorial et à les encourager à appliquer l'Agenda, à coopérer avec les territoires et localités limitrophes, à tirer des enseignements des actions pilotes et à soumettre leurs propres propositions de

nouvelles actions pilotes. Elles sont également encouragées à défendre les objectifs de l'Agenda territorial dans les débats politiques à l'échelle européenne et transnationale.

Mise en œuvre par des mesures ciblées

- (76) Les mesures destinées à la mise en œuvre l'Agenda territorial peuvent être prises à tous les niveaux de gouvernance ; elles peuvent avoir des caractères et des objectifs variés. Chaque acteur clé est invité à appliquer l'Agenda territorial dans le contexte de son mandat régulier. Voilà la condition sine qua non pour remédier aux inégalités spatiales et pour organiser adéquatement la transition sociale vers une économie neutre en carbone/au plan climatique.
- (77) Pour encourager des actions communes dans toute l'Europe, un certain nombre d'actions pilotes montrent, testent et développent des pratiques favorisant la réalisation des priorités de l'Agenda territorial. Prouvant qu'on peut prendre activement en compte la dimension territoriale des politiques régionales, nationales et européennes, ces actions témoignent de la reconnaissance grandissante dont bénéficient les politiques territorialisées. L'accent est mis sur l'apprentissage, le partage de bonnes pratiques, la constitution de groupes communs travaillant à de nouvelles pistes et sur la mise en œuvre. Chacun est vivement encouragé à suivre de près ces actions, à s'en inspirer et à soumettre à son tour des propositions de nouvelles actions. Toute mesure en rapport avec les priorités de l'Agenda urbain, de la nouvelle Charte de Leipzig ou de l'Agenda territorial est susceptible de renforcer les liens entre les politiques urbaines et territoriales.

Coordination

- (78) Les activités de l'Agenda territorial seront coordonnées par la réunion des directeurs généraux chargés de la cohésion territoriale (DGCT) et préparées par les points de contact nationaux pour la cohésion territoriale (NTCCP) avec l'aide du groupe de travail de l'Agenda territorial (TAWG).
- (79) Le prochain programme de coopération ORATE poursuivra et intensifiera ses activités d'aide et de conseil au processus de mise en œuvre et aux présidences du Conseil de l'Europe, notamment par des activités de suivi et une communication ciblée des faits et connaissances en lien avec l'Agenda territorial 2030.
- (80) Le travail de coordination de l'Agenda territorial 2030 consistera notamment à :
- veiller à la transparence des activités et des actions pilotes, à ce qu'elles soient élaborées avec et soutenues par les États membres (ou leurs représentants), des acteurs infranationaux et la Commission européenne, à ce qu'elles se renforcent mutuellement et à optimiser leur impact sur la politique européenne et nationale ;
 - vérifier régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda et par les actions pilotes ;
 - communiquer les objectifs et les priorités de l'Agenda territorial ainsi que leur progression aux acteurs des échelons infranational, national et européen.

Prochaines étapes

- (81) Les prochaines présidences du Conseil de l'Europe sont invitées à suivre l'évolution de l'Agenda territorial 2030 et à contribuer activement à sa communication, son application et sa gouvernance :
- (82) **Communication** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda territorial et célébration des 25e et 30e anniversaires du Schéma de développement de l'espace communautaire (1999) en 2024 et 2029 ainsi que du 20e anniversaire de l'Agenda territorial (2007) en 2027.
- (83) **Application** de l'Agenda territorial et débat sur les progrès enregistrés, notamment par les actions pilotes.
- (84) **Gouvernance** avec pour objectif l'établissement en 2024 d'un inventaire, comprenant entre autres des analyses du dispositif de gouvernance, de l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda et de la pertinence des priorités. Tout cela s'inscrira dans le cadre de la préparation de la politique de cohésion post-2027. La présidence du Conseil de l'Europe au premier semestre 2025 est invitée à organiser une réunion informelle des ministres pour décider d'un éventuel renouvellement de l'Agenda territorial 2030.